



Congés payés avec convention collective café, hotels, resto

Par **jenniferdiaz**, le **10/04/2009** à **05:06**

Bonjour,

Je travaille en discothèque depuis septembre 2007.

En mai 2008 j'avais donc accumulé 21 jours ($2,5 \times 9 = 22,5$)

Je pense que j'ai 21 au lieu de 22,5 parce que j'ai commencé fin septembre

Au mois d'aout 2008 j'ai pris 4 jours de congés payés, il m'a été retiré 23 jours ($6 \times 4 = 24$; $24 - 1 = 23$ car le 15 aout en faisait partie, il n'a pas été compté)

Ils m'ont pris 21 sur la période 2007-2008 et 2 sur la période 2008-2009

J'ai donc vérifié la convention collective des cafés, hotels, restaurants et il est dit que : "quelle que soit la durée du repos hebdomadaire, il est compté pour le calcul du congé 6 jours ouvrables par semaine."

Donc si je comprends bien, que je prenne 1 jour ou 3 jours pour 1 semaine, il m'est décompté 6 jours.

Ma question est la suivante :

Ma boîte n'est ouverte que 3 jours par semaine, donc est-ce que normalement il n'auraient

pas du me décompter seulement la moitié donc $4 \times 3 = 12$

Et si je ne travaille qu'1 seul jour par semaine, est-ce qu'il n'auraient pas dû me décompter seulement 4 jours ($4 \times 1 = 4$)

Merci d'avance pour vos illuminations, j'ai bien peur de m'etre fait entubé...